

OTAN



Suite au sommet de l'OTAN au pays de Galles, la déclaration suivante a été émise par les chefs d'Etat et de gouvernement participant.

"L'OTAN continuera à soutenir les efforts vers un règlement pacifique des conflits dans le Caucase du Sud, ainsi qu'en Moldavie, basé sur les normes du droit international, la Charte des Nations Unies et l'acte Final d'Helsinki.

La persistance de ces conflits prolongés continue d'être un sujet de préoccupation particulier, qui mine les possibilités pour les citoyens de la région à atteindre leur plein potentiel en tant que membres de la communauté euro-atlantique.

Les participants du Sommet au pays de Galles demandent instamment à toutes les parties à s'engager constructivement et avec une volonté politique renforcée dans la résolution pacifique des conflits, dans le cadre de négociations établies.

() Les alliés restent attachés au soutien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Moldavie."

(...)



Commentant la déclaration finale, le Ministre des Affaires étrangères **Edouard Nalbandian** a déclaré: «L'OTAN a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas engagé dans le règlement du conflit du Haut-Karabagh. En outre, il a exprimé son soutien pour les démarches et les efforts des pays de la coprésidence.

Bien que deux des pays coprésidents sont membres de l'OTAN, la formulation utilisée dans les déclarations de l'OTAN, y compris celui au Pays de Galles, exprime une approche sélective, qui ne respecte pas les propositions faites par les

coprésidents, leurs idées et leurs approches, de nombreuses déclarations et décisions adoptées dans le cadre de l'OSCE au cours des dernières années. Cela nuit certainement au processus de négociation et affecte la stabilité et la sécurité dans la région.

De plus, cela encourage l'Azerbaïdjan à utiliser sa rhétorique belliqueuse, à l'encontre de l'approche de la communauté internationale en vue du règlement de la question. Une approche sélective des principes en contradiction avec le droit international, la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki.

() L'Arménie et l'UE ont adopté une déclaration commune lors du sommet de Vilnius, dans laquelle ils ont exprimé leur volonté de poursuivre la coopération globale dans tous les domaines possibles et continuer les efforts dans ce sens.

Les négociations sur l'adhésion de l'Arménie à l'Union eurasienne sont en cours, et les résultats vont arriver. La question du Karabakh ne peut pas être un obstacle à l'adhésion de l'Arménie à l'Union économique eurasienne."